

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 5 mai 2010 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
Mme Diane Legault, attachée de presse  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Sylvain Tousignant  
M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

#### **CE-2010-444-DEC      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2010-445-DEC      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2010-446-DEC      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 AVRIL 2010**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 28 avril 2010, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2010-447-REC      CHANGEMENTS / REPRÉSENTANTS / DIVERS COMITÉS**

ATTENDU QU'il est impossible pour M. Sylvain Tousignant de prendre part aux réunions avec l'organisme CALM puisqu'elles se tiennent le jour ;

ATTENDU QUE M. Stéphane Berthe a manifesté son intérêt pour siéger à ce comité ;

ATTENDU QUE, pour ce faire, M. Berthe a demandé d'être libéré de son poste au Comité de Tourisme des Moulins et que M. Clermont Lévesque accepterait de le remplacer au sein de ce comité ;

Il est unanimement résolu de recommander au Conseil de nommer M. Stéphane Berthe pour représenter la Ville de Terrebonne au sein des réunions avec l'organisme CALM en remplacement de M. Sylvain Tousignant.

Que le Conseil municipal nomme également M. Clermont Lévesque pour représenter la Ville de Terrebonne au Comité Tourisme des Moulins en remplacement de M. Stéphane Berthe.

---

**CE-2010-448-DEC      CONGRÈS    UMQ   /   MODIFICATION   DE   LA  
RÉSOLUTION CE-2010-421-DEC**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est finaliste dans deux (2) catégories au gala Mérite Ovation municipale 2010 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le samedi 15 mai 2010, à Québec;

ATTENDU la lettre d'invitation du 20 avril dernier de M. Coulombe, président de l'Union des municipalités du Québec et Maire de la Ville de Maniwaki, à la cérémonie de remise de certificats honorifiques aux finalistes, le jeudi 13 mai, à Québec;

ATTENDU QUE M. Réal Leclerc, président de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, et M. Jean-Luc Labrecque, président de la Commission du développement durable et de l'environnement, étaient inscrits au Gala Mérite Ovation municipale du samedi 15 mai et qu'ils y seront présents;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a autorisé, par sa résolution numéro CE-2010-421-DEC, M. Réal Leclerc, président de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, et M. Jean-Luc Labrecque, président de la Commission du développement durable et de l'environnement, à représenter la Ville de Terrebonne à la cérémonie du 13 mai prochain;

ATTENDU QUE seul M. Jean-Luc Labrecque, président de la Commission du développement durable et de l'environnement, pourra être présent le jeudi 13 mai pour recevoir les certificats honorifiques;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a autorisé également M. Paul Asselin, maire suppléant, à assister au Gala Mérite Ovation municipale de l'UMQ le samedi 15 mai, à 19 h, à Québec;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif autorise M. Jean-Luc Labrecque à assister aux Assises de l'UMQ, les 13, 14 et 15 mai 2010.

Que M. Réal Leclerc, président de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, soit et est autorisé à assister au gala mérite Ovation municipale le samedi 15 mai 2010.

Que M. Paul Asselin, maire suppléant, soit et est autorisé à représenter le Maire de la Ville de Terrebonne aux Assises de l'UMQ, le vendredi 14 mai et le samedi 15 mai 2010.

Que les frais inhérents à ce congrès leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2010-421-DEC soit et est abrogée.

---

**CE-2010-449-DEC      DÉPÔT/ PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission du développement durable et de l'environnement du 16 mars 2010 ;
  - de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine du 19 avril 2010.
-

**CE-2010-450-REC      DEMANDE / AJOUT DE SERVICE INDUSTRIEL  
CLASSE G. / 9202-4470 QUÉBEC INC. (M. RONALD  
VAUDREUIL) / 4150, RUE NANCY**

ATTENDU la réception d'une demande de la compagnie 9202-4470 Québec inc. afin d'ajouter pour le 4150, rue Nancy, l'usage « industriel – classe G » permettant l'opération d'un service d'électricité (code d'usage 6633) par la compagnie Électricité Ronald Vaudreuil ;

ATTENDU QUE l'activité sollicitée est non conforme au zonage, lequel est limité aux activités industrielles établies;

ATTENDU QUE la propriété industrielle est localisée à l'intérieur d'un îlot déstructuré situé en zone agricole;

ATTENDU QUE le requérant renonce à sa demande mais que le contexte environnant est propice à une réévaluation des activités permises en favorisant des usages para-agricoles ou, par défaut, des activités comparables à l'existant;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2010-04-19/01 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil de faire une demande à la MRC Les Moulins afin d'inclure cet îlot déstructuré dans la demande à portée collective en cours afin de permettre les activités para-agricoles ou, par défaut, des activités comparables.

Que le Service du développement économique soit et est mandaté afin d'obtenir l'appui des propriétaires de cette zone.

---

**CE-2010-451-REC      DEMANDE / MODIFICATION DE LA  
RÉGLEMENTATION D'URBANISME / PERMETTRE  
L'AFFECTATION COMMERCIALE / 4715, RUE  
D'ANGORA**

ATTENDU la demande initiée par le service du développement économique à l'effet de réinclure le lot numéro 2 449 669 du cadastre du Québec à même la zone commerciale 9263-99 ayant front sur le chemin Gascon;

ATTENDU la nécessité d'acquérir une parcelle du terrain à même le lot précité en vue de l'élargissement de la rue d'Angora;

ATTENDU QUE le demandeur ne désire pas vendre ladite parcelle à perte, considérant que sa propriété commerciale est désormais incluse en zone résidentielle ;

ATTENDU l'ouverture exprimée par la Direction de l'aménagement du territoire quant à la possibilité de réintroduire ladite propriété en zone commerciale, en autant qu'il soit démontré qu'elle sera remembrée de façon à permettre un éventuel développement commercial performant;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2010-04-19/02 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine de modifier la réglementation d'urbanisme pour permettre l'affectation commerciale au 4715, rue d'Angora ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la demande de modification au zonage formulée par le service du développement économique à l'effet de réintroduire le lot numéro 2 442 669 du cadastre du Québec à l'intérieur de la zone commerciale 9263-99.

---

**CE-2010-452-REC      DEMANDE / AUTORISER UNE MIXITÉ D'USAGES  
POUR LA ZONE 9363-19 RUBIN & ROTMAN  
ASSOCIÉS / CHEMIN GASCON**

ATTENDU l'approbation préliminaire d'un projet de redéveloppement commercial et mixte à l'angle sud-est du chemin Gascon et de la rue d'Angora (D09-3114), tel que déposé par la firme « Rubin & Rotman Associés »;

ATTENDU QUE le projet initié par une première phase de construction commerciale requiert un ajustement du tracé de zonage afin d'incorporer l'ensemble du lot projeté à la zone commerciale 9263-99;

ATTENDU QUE la seconde phase de développement du projet (immeubles B et C) induit la création d'une nouvelle zone à vocation mixte, concordante avec le projet déposé, détachée de la zone résidentielle 9363-19;

ATTENDU QU'il est légitime de questionner la pertinence de maintenir le projet de station service à l'angle du chemin Gascon et de la rue d'Angora en l'absence d'une intention du promoteur de réaliser le projet à court terme;

ATTENDU QU'il est également requis que ladite modification réglementaire soit concordante avec la planification urbaine du secteur Angora;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2010-04-19/03 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine afin d'autoriser la demande pour une mixité d'usages dans la zone 9363-19 pour le chemin Gascon ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la demande de modification au zonage formulée par la firme « Rubin & Rotman Associés », à l'effet de :

- modifier le tracé de la zone 9263-99, en référence au plan d'implantation Option B, daté du 18 février 2010, pour la construction de la phase 1 (bâtiment A);
- créer une nouvelle zone à vocation mixte, recoupant le tracé de la phase 2 (bâtiments B et C), à même le détachement d'une portion de la zone 9363-19;
- retirer l'usage de station service dans ladite zone.

---

**CE-2010-453-REC      DEMANDE / AJOUT D'USAGE RÉSIDENTIEL  
UNIFAMILIAL / 9209-5408 QUÉBEC INC. /  
BOULEVARD DES RIVES**

ATTENDU la réception d'une proposition préliminaire de lotissement déposée par Mme Maggy Apollon pour la construction de trois (3) habitations unifamiliales ayant front sur la rue de l'Île-de-Mai;

ATTENDU QUE le zonage municipal applicable à la propriété autorise exclusivement les activités commerciales;

ATTENDU la mise en forme, par ce même demandeur, d'un projet de garderie occupant les deux tiers du terrain vacant disponible;

ATTENDU QUE l'excédent de terrain est contigu à une rue résidentielle desservant des habitations unifamiliales isolées;

ATTENDU QUE la réaffectation du site à l'usage résidentiel est conséquent avec le développement du site dont seule la portion a été exploitée par des usages commerciaux à l'intention des usagers du secteur (restauration rapide, essence, dépanneur);

ATTENDU la recommandation numéro GES-2010-04-19/04 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant une demande faite par la compagnie 9209-5408 Québec inc. pour l'ajout d'un usage résidentiel unifamiliale pour le boulevard des Rives ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la demande de modification au zonage à l'effet de permettre l'usage « Habitation de classe A - unifamiliale » avec implantation isolée, en complément des usages permis à la zone 9862-79, le tout en référence à la proposition de lotissement no 09-111 déposée par Mme Maggy Apollon, architecte, le 3 mars 2010.

---

**CE-2010-454-REC      DEMANDE / MODIFICATION DE LA ZONE 8062-18 /  
VILLE DE TERREBONNE / ZONE TAMPON / RUE  
MARC ET MONTÉE GAGNON**

ATTENDU QU'actuellement les usages sur la montée Gagnon et ceux de mixité permises dans le secteur de la rue Marc peuvent générer des nuisances à l'égard du bruit, de la poussière et de l'entreposage;

ATTENDU QUE les résidents de la rue Marc avaient déjà fait pression auprès de la Ville afin d'intégrer une zone tampon sur les terrains de la montée Gagnon;

ATTENDU QUE, malgré les efforts déployés par la Ville pour solliciter les citoyens de la montée Gagnon de préserver une zone de conservation en arrière lot, ceux-ci ne désirent pas se limiter dans l'occupation de leurs terrains;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2010-04-19/06 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine de modifier la zone 8062-18 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la modification de la grille des usages et des normes de la zone 8062-18 afin d'y intégrer un espace tampon de type C, sans talus.

---

**CE-2010-455-REC      MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE / CONSTRUCTION  
DE BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL /  
GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. / BOULEVARD  
DES PLATEAUX**

ATTENDU la réception d'une demande formulée par le « Groupe immobilier Grilli inc. » à l'effet d'inclure des usages multifamiliaux à l'intérieur des zones 9062-23 et 9062-49 lesquelles prévoyaient respectivement des habitations unifamiliales et des activités commerciales;

ATTENDU le dépôt d'un plan d'ensemble illustrant les modifications apportées à la grille de rue et schématisant des implantations projetées;

ATTENDU la pertinence de prévoir des habitations multifamiliales pouvant tirer profit des qualités paysagères et topographiques du site, en complémentarité de l'offre résidentielle unifamiliale;

ATTENDU QUE l'expression architecturale de ces habitations multifamiliales sera évaluée par PIIA;

ATTENDU la possibilité d'éliminer le point de service commercial projeté à l'intersection nord-est de la rue de Plaisance et le boulevard des Plateaux au profit d'habitations multifamiliales;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2010-04-19/07 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant une demande de modification réglementaire faite par le Groupe Immobilier Grilli inc. pour la construction de bâtiment résidentiel multifamilial pour le boulevard des Plateaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la demande formulée par le « Groupe immobilier Grilli inc. », à l'effet de modifier les usages permis aux zones 9062-23 et 9062-49, afin d'y permettre la construction de résidences de 3 à 6 unités par immeubles isolés et de 6 à 12 unités par immeubles jumelés et en série et présentant de 2 à 4 étages.

---

**CE-2010-456-REC      DEMANDE / AUTORISATION D'USAGES / LA CORPORATION D'HÉBERGEMENT / 911, MONTÉE DES PIONNIERS**

ATTENDU qu'une omission involontaire s'est glissée dans le groupe institutionnel classe C de la grille des usages et qu'il est nécessaire d'y inclure l'usage spécifique « service hospitalier » ;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2010-04-19/08 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant une demande d'autorisation d'usages faite par La Corporation d'hébergement pour le 911, montée des Pionniers ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser l'inclusion pour le groupe institutionnel classe C d'un usage spécifique « service hospitalier ».

---

**CE-2010-457-REC      AMENDEMENT RÉGLEMENTAIRE / PLACE CAMUS**

ATTENDU QU'il est requis d'ajuster le règlement d'urbanisme pour permettre la réalisation du projet de la place Camus;

ATTENDU QUE le concept d'implantation exposé à la planche du 23 mars 2010 respecte les attentes municipales;

ATTENDU QUE ledit projet fera l'objet d'une étude plus détaillée dans le cadre du PIIA;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la mise en forme du projet de la garderie validée récemment;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2010-04-19/10 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la demande pour un amendement réglementaire pour le projet de la place Camus ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la préparation et l'adoption d'un projet d'amendement réglementaire en vue d'assurer la conformité du projet de construction des résidences multifamiliales de trois (3) étages (19 logements) suivant le concept déposé en mars 2010 par le groupe A. Bessette.

---

**CE-2010-458-DEC      MANDAT / COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT / REFUGE FAUNIQUE DE LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES**

ATTENDU QUE l'organisme Éco-Nature gère le refuge faunique de la rivière des Mille-Îles ;

ATTENDU QUE l'organisme Éco-Nature a approché la Ville de Terrebonne pour proposer l'intégration de certains terrains de la Ville de Terrebonne dans le refuge de la rivière des Mille-Îles ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne possède sur son territoire des terrains ayant une valeur écologique intéressante ;

ATTENDU QU'il est opportun d'analyser la possibilité d'inclure certaines propriétés dans les limites du refuge faunique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif mandate la Commission du développement durable et de l'environnement pour évaluer l'opportunité d'inclure certains terrains dans le refuge faunique de la rivière des Mille-Îles.

Que la Commission du développement durable et de l'environnement peut demander l'assistance de toutes les directions de la Ville de Terrebonne pour en faire une analyse adéquate.

Que ladite Commission soit autorisée à déposer ses recommandations à un prochain Comité exécutif.

---

**CE-2010-459-DEC      MANDAT / COMMISSION DE LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ DU MILIEU ET DES  
PERSONNES / RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE**

ATTENDU QU'il n'y a pas de règlement sur le colportage à la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'étudier la possibilité de se doter d'un règlement contrôlant le colportage sur le territoire de la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif mandate la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes à étudier la possibilité de doter la Ville de Terrebonne d'un règlement contrôlant le colportage sur son territoire.

Que le mandat consiste à :

- analyser certains règlements existants ;
- proposer des recommandations au Comité exécutif ;

Que la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes peut demander la collaboration de la Direction du greffe et affaires juridiques ainsi que de toutes autres directions.

---

**CE-2010-460-REC      ASSURANCE « RESPONSABILITÉ CIVILE DES  
OFFICIERS PUBLICS »**

ATTENDU QUE l'assurance de responsabilité civile des officiers publics vient à échéance le 16 mai prochain ;

ATTENDU QUE le contrat actuellement en vigueur ne peut être renouvelé pour un nouveau terme puisqu'il était reconduit depuis maintenant cinq (5) ans ;

ATTENDU la publication d'un appel d'offres pour l'acquisition de ce contrat d'assurance de responsabilité civile des officiers publics ;

ATTENDU la recommandation de M. Guy Turcot, conseiller en assurances de la firme Guy Turcot et Associés, inc.;

ATTENDU QU'un (1) seul soumissionnaire a déposé une soumission, soit Hub International, le courtier actuel de la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal d'octroyer le contrat pour l'assurance responsabilité civile des officiers publics auprès de la compagnie « Hub International » pour un montant de 139 882\$ (taxes en sus), et ce, du 16 mai 2010 au 16 mai 2011. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0127 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le Comité exécutif recommande également au Conseil d'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier de la Ville de Terrebonne à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis pour donner effet à ces recommandations.

---

**CE-2010-461-DEC      FERMETURE DU BAR ST-PATRICK ET DU BISTRO  
MCTAVISH A 3H / 23 AU 24 JUIN 2010**

ATTENDU la lettre datée du 27 avril 2010 de M. Pierre Corbeil du Bar St-Patrick inc. demandant l'autorisation de fermer son établissement, le Bar St-Patrick inc., ainsi que celui du Bistro McTavish à 3 h dans la nuit du 23 au 24 juin 2010 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'autoriser la fermeture à 3 h dans la nuit du 23 au 24 juin 2010 pour le Bar St-Patrick inc. et le Bistro McTavish, le tout conditionnellement à ce que leur permis soit modifié en conséquence par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

---

**CE-2010-462-DEC      ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS  
DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 2 080 157,07\$ préparée le 28 avril 2010.

---

**CE-2010-463-REC      PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 468 / TRAVAUX  
DE PAVAGE, BORDURES, ÉCLAIRAGE ROUTIER,  
PISTE CYCLABLE, AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET  
PLANTATION D'ARBRES SUR L'AVENUE DES  
GRANDS-PRÉS (ENTRE LA RUE DES FLEURS ET LE  
BOULEVARD PIERRE-LE GARDEUR)**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures ont été réalisés par un promoteur dans la rue des Grands-Prés ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, bordures, éclairage routier, aménagement de piste cyclable, aménagement paysager et plantation d'arbres dans ledit tronçon de l'avenue des Grands-Prés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (468) pour le pavage, les bordures, l'éclairage, la piste cyclable, l'aménagement paysager et la plantation d'arbres dans l'Avenue des Grands-Prés entre la rue des Fleurs et le Boulevard Pierre-Le Gardeur, et pour



ce faire, un emprunt au montant de 1 730 320\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

---

**CE-2010-464-REC      PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 465 / TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT DOMESTIQUE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PHILIPPE-CHARTRAND POUR DESSERVIR DES UNITÉS D'ÉVALUATION COMMERCIALES ET RÉSIDENTIELLES**

ATTENDU QU'une demande a été soumise pour des travaux de prolongement de la conduite d'égout domestique dans la rue Philippe-Chartrand afin de permettre la réalisation d'un projet commercial et desservir des résidences existantes ;

ATTENDU QUE les commerçants se sont tous prononcés en faveur de la réalisation des travaux et de leur incidence en terme de taxation ;

ATTENDU QU'une rencontre a été tenue avec les propriétaires résidentiels afin de leur expliquer les coûts reliés au projet et la répartition de ces coûts par le biais de la taxation ;

ATTENDU QU'un seul citoyen s'est déclaré en désaccord avec la réalisation des travaux et que ceux-ci peuvent se faire sans qu'il devienne bénéficiaire des infrastructures et qu'il doive assumer une charge fiscale à cet effet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (465) pour le prolongement de la conduite d'égout domestique sur une partie de la rue Philipe-Chartrand pour desservir des unités d'évaluation commerciales et résidentielles, et pour ce faire, un emprunt au montant de 234 400\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

---

**CE-2010-465-DEC      ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 4 563 304,28\$ préparée le 3 mai 2010.

---

**CE-2010-466-REC      SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-SACREMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement paysager de la rue Saint-Sacrement (SOU-2010-59) ;

ATTENDU QUE treize (13) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 avril 2010, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc.	179 158,59\$
R. Racicot ltée	179 241,19\$
Pavatech (2633-2312 Québec inc.)	201 856,62\$
Valgeau inc.	216 420,84\$
Paysagiste Promovert inc.	220 141,24\$
Les Paysagistes Damiano inc.	227 961,22\$
Entreprises Vannicola (97) inc.	237 644,77\$
Carlenri Paysagiste inc.	253 342,87\$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	260 240,08\$
Terrassement Limoges & Fils	275 998,50\$

(9153-5955 Québec inc.)	
Aménagements Sud-Ouest	285 536,50\$
(9114-5698 Québec inc.)	
Paysagiste S. Forget inc.	299 856,95\$
Les Entreprises PM Pavages inc.	356 742,57\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 28 avril 2010 par M. Kristopher Parent, architecte paysagiste de la firme Planex ;

ATTENDU également le rapport daté du 29 avril 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.**, datée du 27 avril 2010, pour l'aménagement paysager de la rue Saint-Sacrement, pour un montant de 158 723\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 452. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0126 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-467-DEC      SOUMISSION / FOURNITURE ET INSTALLATION DE  
FILAGE ÉLECTRIQUE DANS DIVERS PARCS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la fourniture et l'installation de filage électrique dans divers parcs (SOU-2010-76);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 mai 2010 à 11 h 01, à savoir :

Fine Pointe Tech	42 546,82\$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée	47 357,60\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Fine Pointe Tech s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 mai 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **FINE POINTE TECH**, datée du 29 avril 2010, pour la fourniture et l'installation de filage électrique dans divers parcs, le tout pour un montant de 37 693,75\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0130 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-468-REC      AUTORISATION / SIGNATURE / ENTENTE / VILLE DE  
BOIS-DES-FILION / COLLECTE DES RÉSIDUS  
DOMESTIQUES DANGEREUX**

ATTENDU QUE les Villes de Terrebonne et de Bois-des-Filion désirent répéter en 2010 la collecte conjointe des résidus domestiques dangereux (R.D.D.) sur leur territoire respectif, et ce, pour deux (2) journées ;

ATTENDU QUE les conditions de l'entente sont identiques à l'an dernier sauf les ajouts suivants :

- la Ville de Bois-des-Filion devra assurer la gestion et le recyclage du carton non-contaminé en utilisant à cet effet la remorque du Centre Tricentris situé au 2301, chemin des Quarante-Arpents ;

- la Ville de Bois-des-Filion devra ramasser tous les matériaux informatiques et électroniques, et ce, afin de les déposer au garage municipal de Terrebonne situé au 1051, rue Nationale.

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une entente à cet effet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente à intervenir avec la Ville de Bois-des-Filion pour le partage des coûts relativement à la collecte conjointe des résidus domestiques dangereux (R.D.D.).

Que les conditions prévues à l'entente de l'année 2009 soient reconduites pour l'année 2010.

Que le calendrier suivant pour la collecte des résidus domestiques dangereux 2010 soit et est accepté :

**22 mai 2010**

**Ville de Bois-des-Filion**

Place du Millénaire  
Intersection Adolphe-Chapleau et  
le boulevard des Laurentides

**25 septembre 2010**

**Secteur Terrebonne**

Centre Angora  
4125, rue d'Argenson

---

**CE-2010-469-DEC      APPROBATION / ÉTUDE DE CIRCULATION ET DE  
SÉCURITÉ / CONCEPTS D'AMÉNAGEMENT / RUE  
RODRIGUE**

ATTENDU la construction d'un nouveau tronçon de la rue Rodrigue, entre le boulevard Laurier et la rue Rodrigue existante ;

ATTENDU QUE ce nouveau tronçon sera très sollicité par les automobilistes du secteur ;

ATTENDU QU'un aménagement particulier devait tenir compte des commerces (Canadian Tire et la Caisse Populaire) à l'entrée du projet ;

ATTENDU QUE dans le but de choisir le scénario d'aménagement optimal, une étude de circulation a été réalisée par la firme Cima+ afin d'évaluer les conditions de circulation et la sécurité des scénarios développés ;

ATTENDU QUE la firme Cima+ , suite à l'étude de circulation, recommande des aménagements afin de répondre aux besoins en circulation et en sécurité ;

ATTENDU QUE le Comité de coordination au développement municipal recommande le nouvel aménagement proposé ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, adjoint au directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve l' « étude de circulation et de sécurité – concepts d'aménagement de la rue Rodrigue – secteur La Plaine, Terrebonne ».

---

**CE-2010-470-DEC      TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / CONSTRUCTION  
D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC, D'ÉGOUT  
DOMESTIQUE, DE FONDATION DE RUE ET DE  
PAVAGE / RUES RENAUD ET DES LAURENTIDES**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 314-06-2009 adoptée le 15 juin 2009 acceptant la soumission de la compagnie Les Constructions Percan pour des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égout domestique,

de fondation de rue et de pavage sur les rues Renaud et des Laurentides, pour un montant de 1 018 035\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la firme Nacev Consultants inc. a présenté des avis de changement (numéros 1 à 17), et ce, pour des quantités supplémentaires totalisant une somme de 161 215,41\$ (taxes en sus) moins les contingences prévues au contrat pour un total de 86 215,41\$ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, adjoint au directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve les avis de changement (numéros 1 à 17) ainsi que les quantités supplémentaires émis par la firme Nacev Consultants inc. pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 86 215,41\$ (taxes en sus) à la compagnie Les Constructions Percan, à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 372-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0119 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-471-DEC      COMPLÉMENT ET MISE À JOUR / ÉTUDE DE CIRCULATION DU SECTEUR EST DE TERREBONNE**

ATTENDU QU'une étude de circulation a été réalisée en 2004 par la firme Dessau ;

ATTENDU QUE depuis 2004, dans le secteur, plusieurs développements immobiliers ont vu le jour ainsi que la construction d'un nouvel échangeur avec l'autoroute 640 ce qui a modifié la circulation dans le secteur ;

ATTENDU QUE pour finaliser la conception, la configuration géométrique et l'aménagement des rues Lucille-Teasdale et du boulevard Marcel-Therrien donnant accès à la montée des Pionniers, une mise à jour de l'étude de circulation initiale a été nécessaire ;

ATTENDU QUE la mise à jour devrait tenir compte de la problématique du stationnement dans le secteur de l'hôpital Pierre-Le Gardeur, de la synchronisation des feux de circulation et des accès aux récents développements résidentiels et commerciaux ;

ATTENDU QUE la firme Dessau a déposé le rapport d'étude de circulation en proposant différentes options pour gérer le stationnement dans le secteur de l'hôpital tout en atténuant les impacts sur la circulation ;

ATTENDU QUE pour analyser ces différentes options de stationnement, il y aurait lieu de transférer cette analyse au Comité de circulation qui pourrait former un sous-comité de travail ;

ATTENDU QUE le Comité de coordination au développement municipal recommande l'étude de circulation ainsi que la création d'un sous-comité de travail ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, adjoint au directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve l'étude de circulation du secteur.

QUE le Comité exécutif autorise la formation d'un sous-comité de travail pour analyser et statuer sur la problématique de stationnement dans le secteur de l'hôpital.

QUE ce comité soit composé comme suit :

- d'un représentant de l'hôpital Pierre-Le Gardeur ;
- d'un représentant des propriétaires de condos du secteur ;
- de M. Jean-Guy Sénécal, conseiller municipal ;
- d'un consultant qui a réalisé l'étude ;

- de M. Stéphane Larivée, représentant de la Direction du génie et projets spéciaux ;
- de M. Daniel Sauriol, représentant de la Direction de l'aménagement du territoire ;
- de M. Michel Poirier, représentant de la Direction générale et secrétaire du sous-comité ;
- de toute personne que le Comité jugera opportun de s'adjoindre.

---

**CE-2010-472-REC      PROGRAMME DES FONDS CHANTIERS CANADA  
QUÉBEC      /      VOLET      COLLECTIVITÉS-  
INFRASTRUCTURES / RÉALIGNEMENT DE LA RUE  
SAINT-SACREMENT**

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a présenté une demande de projet intitulé « Réalignement de la rue Saint-Sacrement et revitalisation du boulevard des Seigneurs » dans le programme des Fonds chantiers Canada-Québec, volet collectivités-infrastructures ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil la signature du protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour la réalisation du projet intitulé « Réalignement de la rue Saint-Sacrement et revitalisation du boulevard des Seigneurs ».

---

**CE-2010-473-DEC      TRANSFERT DE LA CONDUITE DE LA PROPRIÉTÉ  
DE LA VILLE DE TERREBONNE À LA RAIM**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est propriétaire d'une gaine traversant en souterrain l'autoroute 640, mieux décrite au document joint, pour l'avoir acquise suite à la convention de réalisation entre le Gouvernement du Québec et la Ville de Terrebonne, convention relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales signée le 6 novembre 1992 et plus particulièrement au premier addenda de cette convention en son article 3 « intercepteur Montée Gagnon » addenda signé le 3 août 1993;

ATTENDU les besoins de la RAIM en alimentation électrique ;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec envisage le passage de ses câbles par cette gaine existante afin d'alimenter la nouvelle station de la RAIM ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que la propriété de cette gaine existante soit cédée à la société Hydro-Québec par la Ville de Terrebonne sous réserve de sa condition.

QU'un arpenteur-géomètre soit et est mandaté afin de situer ladite gaine.

Que soit élaboré un contrat de cession en conséquence.

---

**CE-2010-474-DEC      CESSIONS POUR FINS DE RUE / CONTRIBUTION  
POUR FINS DE PARC EN TERRAIN ET EN ARGENT /  
3453014 CANADA INC. ET IMMEUBLES MYSO INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 1) des lots numéros 4 247 502, 4 247 503, 4 247 504, 4 247 505, 4 247 506 et 4 247 507 du cadastre du Québec pour fins de rues situés dans le secteur des rues Rodrigue et de l'Azalée, par la compagnie 3453014 Canada inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 11 mars 2010 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Normand

Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 21357 de ses minutes ;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer l'acte de cession desdits lots et que Me Gilles Renaud, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus.

Il est également unanimement résolu, et suivant son rapport daté du 10 mars 2010, d'accepter la contribution pour fins de parc exigée à la réglementation de lotissement en terrain, à savoir :

- ⇒ un terrain d'une superficie de 3 403,12 m<sup>2</sup>, suite à un transfert de banque de la société Les Immeubles Myso inc. à la société 3453014 Canada inc., tel que démontré au plan de M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 19414 de ses minutes.

Il est également unanimement résolu d'accepter :

- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 21 588,38\$ dans le cadre de la subdivision des lots en bordure des rues Rodrigue et de l'Azalée. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 21357 de ses minutes.

---

#### **CE-2010-475-DEC      CESSIONS / DOMAINE DE L'ORÉE DES BOIS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 1) des lots numéros 4 243 013 et 4 243 014 du cadastre du Québec pour fins de rues situés dans le secteur de la rue Rodrigue, par la compagnie Domaine l'Orée des Bois La Plaine inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 4 mai 2010 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 21351 de ses minutes ;
- 2) du lot numéro 4 243 012 du cadastre du Québec pour fins de parc, lot situé dans le secteur de la rue Rodrigue, par la compagnie Domaine l'Orée des Bois La Plaine inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 4 mai ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 21351 de ses minutes ;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Gilles Renaud, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant les cessions des lots mentionnés ci-dessus.

Il est également unanimement résolu, et suivant son rapport daté du 10 mars 2010, d'accepter la contribution pour fins de parc exigée à la réglementation de lotissement en terrain, à savoir :

- ⇒ un terrain d'une superficie de 1 564,20 m<sup>2</sup>, tel que démontré au plan de M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 21351 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement d'une partie de la rue Rodrigue et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 316,88 m<sup>2</sup>, telle qu'indiquée à la compilation 1.

Il est également unanimement résolu d'accepter :

- ⇒ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 2 549,61\$ dans le cadre de la subdivision de vingt-cinq (25) lots en bordure de la rue Rodrigue. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la

description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 21351 de ses minutes.

---

**CE-2010-476-DEC      RADIATION DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE /  
STEVCON INVESTMENTS LTD**

ATTENDU QUE l'entreprise Stevcon Investments Ltd demande par projet d'acte la radiation pure et simple sur le lot numéro 3 721 910 de la clause résolutoire créée aux termes des actes publiées au registre foncier de la circonscription foncière de Terrebonne sous les numéros 14 584 843, 15 565 359 et 17 013 536 et la renonciation à l'application des conditions spéciales et faculté de rachat stipulées en sa faveur audit acte publié sous le numéro 14 584 843 ;

ATTENDU QUE Stevcon Investments Ltd répond aux exigences de la demande;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'accorder mainlevée pure et simple et de consentir à la radiation de la clause résolutoire créée en faveur de la Ville par Stevcon Investments Ltd, mais en autant seulement qu'est concernée la clause d'obligation de construire, ladite mainlevée se limitant au lot numéro 3 721 910 du cadastre du Québec, tel que mentionné à l'acte annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le président ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite mainlevée afin de donner plein effet à la présente résolution.

---

**CE-2010-477-DEC      ACQUISITION ET CESSION DE DROITS /  
RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE D'ANGORA /  
3652718 CANADA INC. (MME MARIE-PIERRE  
DURAND)**

ATTENDU QUE dans le cadre du règlement numéro 364, la Ville de Terrebonne a autorisé l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des lots numéro 4 437 717, 4 437 721, 4 437 730, 4 437 734 et 4 437 898 du cadastre du Québec, propriétés de la compagnie 3652718 Canada inc. ;

ATTENDU QU'en date du 29 avril 2010, Me André Bourgeois de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l., transmettait à la Ville de Terrebonne l'offre de vente des lots numéros 4 437 717, 4 437 721, 4 437 730 et 4 437 734 du cadastre du Québec acceptée par la compagnie 3652718 Canada inc., le tout pour un montant de 23 901,55\$ et 1\$ pour la cession de droits du lot numéro 4 437 898 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'accepter l'offre de vente en faveur de la Ville de Terrebonne et d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété, ou tout autre document nécessaire, par la compagnie 3652718 Canada inc. (Mme Marie-Pierre Durand) en faveur de la Ville des lots numéros 4 437 717, 4 437 721, 4 437 730 et 4 437 734 du cadastre du Québec d'une superficie de 1 111,7 m<sup>2</sup>, pour un montant de 23 901,55\$ (taxes en sus), et du lot numéro 4 437 898 du cadastre du Québec pour un montant de un (1\$) dollar, à être pris à même les fonds du règlement numéro 364. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0128 révisé émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le Comité exécutif accepte la cession de droits en faveur de la Ville de Terrebonne du lot numéro 4 437 898 du cadastre du Québec pour un montant de 1\$ à être pris à même les fonds du règlement numéro 364.

Que les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par la Ville de Terrebonne.

Que la firme Meunier, Fournier, Bernard, McClish, arpenteur-géomètre, soit et est mandatée pour la confection des documents de modification cadastrale afin de permettre la vente des parcelles de terrains mentionnées ci-dessus.

---

**CE-2010-478-REC      SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES PARCS,  
PROGRAMME 2010 – LOT 1 – PARC DE  
L'ENGOULEVENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour l'aménagement des parcs, programme 2010 – lot 1 – travaux d'aménagement pour le parc de l'Engoulevent ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes le 28 avril 2010, à savoir :

Constructions Anor inc.	1 050 894,14\$ <i>non conforme</i>
Transport & Excavation Mascouche inc.	1 071 048,07\$
Les Asphaltes J. Dumont inc.	1 086 024,92\$
Paysagiste S. Forget inc.	1 112 001,21\$
Entrepreneurs Bucaro Montréal-Nord	1 169 832,99\$ <i>non conforme</i>
Les Entreprises V.G. inc.	1 170 035,39\$ <i>corrigé</i>
Pavage des Moulins inc.	1 179 229,25\$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	1 185 105,57\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 27 avril 2010 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.** pour l'aménagement des parcs, programme 2010 – lot 1 – travaux d'aménagement pour le parc de l'Engoulevent, pour un montant de 948 879,80\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 464. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0124 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-479-REC      SOUMISSION / AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN D'EAU  
/ PARC DE L'ENGOULEVENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement de jeux d'eau au parc de l'Engoulevent ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 avril 2010, à savoir :

Ciment projeté et piscines Orléans inc.	339 110\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	361 330\$
Les Entreprises Bucaro	404 280\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Ciment projeté et piscines Orléans inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 27 avril 2010 par M. Serge Coderre, président et ingénieur de la firme Enviroservices ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **CIMENT PROJETÉ ET PISCINES ORLÉANS INC.** pour l'aménagement de jeux d'eau au parc de l'Engoulevent, pour un



montant de 339 110\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 464. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0125 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-480-DEC CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE DE TERREBONNE / DÉFI-CARDIO / 12 MAI 2010**

ATTENDU la demande faite par le CÉGEP de Terrebonne afin d'utiliser le chemin public pour un Défi-cardio dans les rues de la Ville de Terrebonne le mercredi 12 mai 2010 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité de Défi-cardio, organisée par le CÉGEP de Terrebonne, le 12 mai 2010 (en cas de mauvaise température l'activité aura lieu quand même).

Trajet course à pied de 13h30 à 15h00

Départ du CÉGEP, boulevard Edouard-Michelin, piste cyclable et le boulevard des Entreprises et retour par le même chemin.

Entre cinquante (50) et soixante (60) participants

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

---

**CE-2010-481-DEC LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE / PASSAGE DU GRAND DEFI DANS LA VILLE DE TERREBONNE / 19 JUIN 2010**

ATTENDU la demande faite par l'organisme Le Grand Défi Pierre Lavoie afin d'utiliser le chemin public pour le passage du Grand Défi dans la Ville de Terrebonne le samedi 19 juin 2010 entre 16h55 et 17h40 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité Le Grand Défi Pierre Lavoie, le samedi 19 juin 2010 entre 16h55 et 17h40 selon le trajet suivant : traverse de Terrebonne et de Lachenaie par la route 344 depuis la sortie de Charlemagne (avant le croisement avec la 40) jusqu'au croisement avec la 125 (passage à Laval).

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

---

**CE-2010-482-DEC VENTE DE GARAGE / AMICALE DES VÉTÉRANS / 19 JUIN 2010**

ATTENDU la demande de L'Amicale des Vétérans pour tenir une vente de garage au 766, rue Léopold-Lachapelle, le dimanche 20 juin 2010, entre 6h et 16h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser L'Amicale des Vétérans à tenir une vente de garage au 766, rue Léopold-Lachapelle, le dimanche 20 juin 2010, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

**1) Musique**

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

**2) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux alentours du site.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2010-483-DEC      ACCESSIBILITÉ DES TOILETTES DE CERTAINS  
CHALETs À AIRE OUVERTE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2010-294-DEC autorisant la Direction du loisir et vie communautaire à mettre en place un projet pilote pour l'accessibilité des toilettes dans douze (12) bâtiments à aire ouverte ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'inclure d'autres bâtiments à ce projet pilote ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à ajouter au projet pilote déjà approuvé les neuf (9) bâtiments ci-après énumérés :

<b>Endroit</b>	<b>Période</b>	<b>Heure</b>
Chalets Arc-en-Ciel Charles-Bruneau de la Pommeraie des Vignes du Gouffre le Castelet Louis-Gilles-Ouimet Pierre-Le Gardeur Vaillant	De la mi-juin à la fin des classes / fins de semaine  De la fin des classes à la Fête du travail  De la Fête du travail à la mi-octobre / fins de semaine	13h à 21h

---

**CE-2010-484-DEC      VÉRIFICATION COMPTABLE / CLUB DE SOCCER  
TERREBONNE**

ATTENDU les événements récents et aux allégations concernant le Club de soccer, la Ville de Terrebonne a offert aux dirigeants du Club de soccer de mandater, aux frais de la Ville, un comptable afin de procéder à la vérification des livres comptables de la corporation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil d'administration ont accepté avec empressement cette proposition de la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif mandate Mme Carolle Pelletier-Desjardins, comptable agréé, afin de procéder à la vérification comptable du Club de soccer Terrebonne, le tout pour un montant n'excédant pas 7 500\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0132 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-485-DEC      SOUMISSION / SERVICE DE PATROUILLEURS DANS  
LES PARCS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour les services de patrouilleurs dans les parcs (SOU-2010-55);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 mars 2010 à 11 h 12, à savoir :

Légion Sécurité inc.	88 787,48\$ <i>se désiste</i>
Sécurité des Deux-Rives ltée	99 982,42\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sécurité des Deux-Rives ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 5 mai 2010 de M.

André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **SÉCURITÉ DES DEUX-RIVES LTÉE**, datée du 29 mars 2010, pour les services de patrouilleurs dans les parcs, le tout pour un montant de 88 578\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0120 A émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2010-486-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h30.

---

---

Vice-président

---

Assistant-secrétaire